

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 20 décembre 2021, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire. La présente séance est tenue à huis clos tel que requis par l'arrêté ministériel no. 2021-090 du 20 décembre 2021.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Est absent : M. François-Xavier Langlois.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Adoption des prévisions budgétaires 2022;
- adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Cette séance extraordinaire est exclusivement réservée pour le budget 2022 et le plan triennal des immobilisations.

243-12-2021

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 :

La directrice générale fait la lecture des différents postes de revenus et de dépenses rattachés au budget de l'année 2022;

Suite à cette lecture, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité:

Que les prévisions budgétaires de l'année 2022 soient acceptées telles que présentées, c'est-à-dire :

- administration : 3 335 590.00 \$
- aqueduc & égouts : 500 900.00 \$
- total du budget : 3 836 490.00 \$

244-12-2021

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2022-2023-2024 :

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu unanimement :

Que le conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Municipalité de Saint-Bernard tel que présenté par le maire, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 707 500 \$, soit 267 500 \$ pour l'année 2022, 232 500 \$ pour l'année 2023 et 207 500 \$ pour l'année 2024.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière